



**Procès-verbal du Comité technique spécial
de Wallis et Futuna en date du 6 septembre 2022**

Ordre du jour :
Annexe 1

Présents :
Annexe 2

Mme Régine VIGIER, vice-rectrice nouvellement affectée au vice-rectorat des îles Wallis et Futuna ouvre la séance à 14h35 en adressant ses salutations aux membres du comité. Le quorum étant atteint, le secrétariat de séance est assuré par Mme Oliva PAKAINA, gestionnaire administrative du service des ressources humaines pour l'administration et par Mme Cynthia JOUBERT représentante du personnel SNES/FSU. Mme la Vice-rectrice soumet pour adoption les propositions de modification annexées aux PV des séances du 6 juillet et 5 octobre 2021 transmises par les représentants du SNES/FSU (Annexe 3 et 4).

M. Sosefo TUIHOUA, élu du syndicat FO demande de bien vouloir leur transmettre les propositions de modification et de reporter l'adoption de ces PV au prochain CTS.

Les membres sont favorables pour le report de l'adoption des PV des CTS du 6 juillet et 5 octobre 2021 au prochain CTS.

1) Adoption du PV du 22 mars 2022 (Annexe 5)

Sans aucune remarque, le PV du 22 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Organisation pédagogique

➤ **Examens et concours** (Annexe 6)

Mme Siakuvasa TALAHA, cheffe du service des examens et concours, présente le calendrier de déroulement des examens. Celui-ci a été publié sur le site du vice-rectorat et diffusé aux établissements. Elle confirme que les convocations des professeurs pour le BAC ont été envoyées le 05/09/2022 aux établissements. Elle informe les membres que des enseignants de la Nouvelle-Calédonie seront missionnés pour les spécialités liées aux oraux du BAC.

M. SCHROETTER demande si les sujets du DNB sont établis en Nouvelle-Calédonie. Il rappelle qu'il y a 2 ans, les sujets ont été réalisés par les enseignants de Wallis et Futuna ce qui a permis de valoriser notre territoire mais également les collègues. Il soulève également l'importance du stage le « Grand Oral » en relation avec les IA-IPR qui permet aux professeurs d'harmoniser la grille d'évaluation.

Mme TALAHA confirme que les sujets du DNB sont établis en Nouvelle-calédonie.

M. Jean BOREL, conseiller technique du 2nd degré ajoute que la formation du « grand oral » est un ensemble disciplinaire et que la formation qui s'est tenue correspond à une partie de la demande. Ainsi, la gestion du souffle permet à l'élève d'être capable de se mettre en situation de parler à un public. Il indique, qu'indépendamment du sujet, il y aura l'intervention du corps d'inspection sur la partie « contenu ».

M. Charles FAKAILO, représentant du syndicat FO demande s'il est possible d'avancer les dates du DNB comme cela était fait auparavant. En effet les problèmes climatiques et de vols (nombreux durant les deux semaines précédant la fin de l'année scolaire) pénalisent parfois les enseignants de Futuna qui souhaitent partir en vacances et qui se retrouvent bloqués.

Mme TALAHA, explique qu'il n'est pas possible de modifier les dates du DNB puisque nous sommes soumis aux mêmes sujets que la Nouvelle-caledonie et que cela permet également de maintenir les élèves en classes le plus longtemps possible.

Mme Yasmina MALAU répond que la plupart des élèves ne viennent plus en cours une fois les conseils de classes terminés.

Mme Nadia ALLALI, principale du collège de VAIMOANA, ajoute que les conseils de classes sont positionnés en fonction des échéances dues à l'orientation afin de faire remonter les vœux post-bac des élèves au SIO. Elle explique que cela ne doit pas non plus être trop tardif car les chefs d'établissement doivent avoir le temps de préparer la rentrée et les EDT des professeurs.

Mme la vice-rectrice informe les membres que l'organisation actuelle ne peut être modifiée. Cependant, celle-ci prend note des remarques des syndicats et indique qu'une réflexion sur la mise en place d'un DNB local pourrait être menée.

Par ailleurs, il demande si le tirage au sort de l'épreuve de science pour le DNB s'est réalisé.

Mme TALAHA répond que le tirage aura lieu au mois d'octobre.

➤ **Orientation** (Annexe 7)

Mme Karine BLON, cheffe du service d'information et de l'orientation dresse le bilan de Parcoursup. Elle informe les membres que Parcoursup Nouvelle-Calédonie est ouvert ce jour mardi 6 septembre et ce jusqu'au 25 octobre 2022. Concernant Parcoursup Métropole, en 2022 90% des personnes ont formulé des vœux dont 58 élèves ont confirmé un vœu contre 21 élèves en 2021. Sur ces 58 candidats, 54 élèves ont obtenu une proposition et 50 l'ont acceptés. Sur les propositions, il s'agit principalement de BTS suivi de la Licence. Elle indique qu'au cas par cas, il y a eu 4 demandes de Prépa et 4 demandes de DUT et ce n'est qu'à partir du 9 décembre 2022 où les élèves sauront s'ils ont été acceptés ou pas. Par ailleurs, il est publié sur le site du Vice-rectorat et sur Facebook les informations concernant Parcoursup NC. Elle rappelle ensuite les chiffres de Parcoursup NC 2021, soit 64 candidats qui ont participé à la procédure et ajoute qu'une étude se fera le 22 décembre 2022 à la fin de la procédure principale. Au niveau de l'accompagnement des élèves, un travail est fait au lycée par les professeurs principaux et il y a eu également une réunion avec les parents des classes de 1^{er} et terminale proposé par le lycée à l'initiative de l'APPEL qui s'est tenue le 25 août dernier. On observe une réelle implication des parents d'élève. Par conséquent, tous les élèves ont reçu une information en classe au niveau du lycée d'Etat et Agricole. Concernant Parcours avenir, les professeurs principaux des classes de 3^{ème} ont une formation sur les procédures et processus liés à l'orientation et une visite concrète des établissements leur permettant de voir l'évolution de la carte de formation. Récemment le forum des métiers a réuni énormément de professionnel et a été élargi au niveau des classes de 2nd général et technologie. Pour les perspectives, il y a la rédaction du guide technique des procédures d'orientation et d'affectation et une mission est prévue sur Futuna suite au forum des métiers et pour l'accompagnement des élèves.

M. TUIHOUA demande quel est le taux de réussite des Wallisiens et Futuniens après les études supérieures. Il explique que ces chiffres permet d'évaluer le niveau de nos jeunes notamment lors de la 1^{ère} année quelque soit la poursuite d'étude.

Mme BLON répond que malheureusement nous n'avons toujours pas ces données et que ce travail doit être fait avec le STOSVE.

Les représentants du SNES, expliquent qu'il est difficile pour nos élèves d'obtenir les vœux et pensent qu'il y a une priorité donnée aux élèves de l'académie d'accueil. Par ailleurs, ils souhaitent avoir le nombre d'élèves qui ont été pris dans une licence où il y a une forte demande.

✓ *Mme BLON prend note et indique que ces chiffres leur seront communiqués.*

➤ **Carte de formation** (Annexe 8)

M. BOREL présente la carte de formation pour la rentrée 2023. On note deux nouveautés en classe de 1^{ère} générale, l'option littérature et culture étrangère est remplacée par celle d'anglais monde contemporain et l'enseignement facultatif de mathématiques est mis en place. Concernant les CAP, le CAP serrurier/métallier a été rénové en CAP métallier. La dernière session du CAP serrurier/métallier se déroule en 2022, la première session du CAP rénové, en 2023. Par ailleurs, à la rentrée prochaine, la première année commune des CAP maçon et menuisier n'est plus proposée, l'inscription se faisant directement en CAP menuisier sur 2 ans. La 2^{ème} année du CAP maçon est maintenue pour les élèves actuellement en première année commune et susceptibles d'être intéressés par ce métier. En sachant que, cette année, cette classe ne compte aucun élève. Pour l'avenir, un choix sera à faire entre un basculement définitif vers le CAP menuisier ou le maintien des 2 CAP, mais en alternance, une année sur deux.

M. TUIHOUA explique qu'on risque de se retrouver avec moins d'élèves en CAP et demande si l'offre s'adresse toujours au même public ?

M. BOREL répond qu'il n'y a pas eu de création, il s'agit de modifier une offre de formation proposant une première année

commune à deux CAP, dont un ne recrute plus depuis plusieurs années. Aussi, si finalement il n'est maintenu qu'un CAP Menuisier, on limitera l'offre sans nécessairement limiter le nombre d'élèves..

Mme ALLALI, demande d'élargir l'accès en CAP, car il y a des élèves qui sont scolarisés en 3^{ème} et qui n'ont pas le niveau. En effet, les parents ont refusé une orientation en SEGPA et ces élèves se retrouvent en grande difficulté et parfois même sans affectation au lycée professionnel et en 2^{nde} générale.

Mme BLON indique que les élèves de 3^{ème} SEGPA sont prioritaires mais que les élèves avec un faible niveau scolaire et un projet spécifique ont le droit de prétendre à un CAP. Le dossier est alors traité en commission spécifique qui permet de le mettre en groupe de priorité en CAP.

M. BOREL ajoute que l'an dernier le public du CAP n'a pas été exclusivement alimenté par des élèves de SEGPA.

M. TUIHOUA, souhaite faire une remarque concernant la passerelle des élèves de 2nd ou 1^{ère} général en 1^{ère} professionnelle. Il explique que c'est un échec pour l'élève car il n'y a pas de moyens pour accompagner l'élève. Il propose de trouver un parcours d'accompagnement pour que ces élèves puissent rattraper leur année de 2nd professionnelle.

M. BOREL prend note de la demande.

S'agissant des sections sportives, le vice-rectorat a demandé à l'ensemble des établissements de coordonner leur section afin de permettre à un élève scolarisé dans un établissement de bénéficier de la section de son choix sans être tributaire de l'affectation pour choisir son sport. A cet effet, un gros travail s'est fait auprès de la section Rugby qui devrait permettre d'avoir une section sur Wallis incluant les collèges et le lycée. Il indique que le collège de Malae a comme projet la création d'une section sportive Volley-ball.

➤ Projet éducatif territorial

Mme la Vice-rectrice fait un point d'information concernant le projet éducatif territorial et indique que ce projet repose sur 4 axes :

- Garantir les savoirs fondamentaux scolaires, socio-culturels, culturels, linguistiques
- Assurer les continuités famille – école – collège – lycée - supérieur
- Co-éduquer avec les parents pour développer l'accrochage scolaire et l'ambition des parcours
- Inscrire le numérique comme modalité des apprentissages.

Par ailleurs, ce projet éducatif est à la lecture des élus qui vont par la suite se positionner.

M. SCHROETTER exprime le mécontentement par rapport à l'élaboration de ce projet éducatif. D'une part, sur la mention inscrite sur le site académique : « Le vice-rectorat co-instruit avec les élus de l'AT en présence des chefs d'établissements, les directeurs des écoles, le DEC et FO ». Celui-ci demande pourquoi les parents d'élèves et les représentants du SNES n'ont pas été invités. D'autre part, ce projet a été publié le 02.08.22, le lendemain du départ du vice-recteur et les images n'ont aucun rapport avec le projet éducatif. Par ailleurs, il s'interroge sur l'intégration du mot « culturel » dans l'axe 1 : Garantir les savoirs fondamentaux scolaires, socio-culturels, culturels, linguistiques. En effet, comment peut-on parler de culturel alors que le principe de laïcité est au fondement du système éducatif depuis des années. Enfin, il dénonce le non-respect par M. DENOYELLE du travail réalisé sur le 1^{er} projet éducatif puisque celui-ci a modifié ce document dans son intégralité. Il souhaite que le projet éducatif soit retravaillé dans le respect des procédures et avec tous les acteurs du Territoire.

Mme ALLALI confirme que les professeurs n'ont pas été consultés lors de l'élaboration du projet éducatif territorial.

M. BOREL indique qu'au niveau de la commission d'enseignement et du vice-rectorat, il y a eu l'audition de tous les chefs d'établissements de Wallis et Futuna qui ont présenté le travail accompli sur les contrats d'objectif et les projets d'établissements. Suite à la présentation de ces bilans, 4 grands axes sont ressortis. S'agissant de la dimension culturelle, celle-ci est liée à la concession de l'école primaire à la mission catholique. Concernant les invitations, elles ont été envoyées par l'assemblée territoriale.

Mme la vice-rectrice rappelle aux membres que le projet éducatif du territoire reste une feuille de route générale sur l'aspect pédagogique. L'aspect le plus important est bien l'aspect pédagogique.

3) Gestion des personnels

➤ Rendez-vous de carrière

Mme Denise LIKAFIA, cheffe du service des ressources humaines du vice-rectorat fait le bilan des rendez-vous de carrière. Elle indique que cette année 6 personnels ont eu un rendez-vous de carrière qui se sont réalisés en visio. Les 6 comptes-rendus signés par les chefs d'établissement, les IA-IPR et les enseignants concernés ont été transmis au ministère.

➤ Mouvement : « Personnels administratifs et Mutations enseignants »

Mme LIKAFIA annonce que le poste de gestionnaire de catégorie B au collège de Fiua sera vacant en décembre prochain et que celui-ci a été pourvu en interne par un catégorie C qui suit actuellement une formation avec la gestionnaire titulaire.

Le second poste mis au mouvement interne concerne celui du COFPIC pourvu par M. FOIMAPAFISI Didier qui laisse donc vacant le poste de gestionnaire de catégorie B au collège de Finemui. Les modalités de recrutement pour ce poste seront décidées par la direction.

M. BOREL intervient sur le mouvement du personnel enseignant et indique qu'il y a 20 postes qui ont été libérés suite aux fins de séjour. Par ailleurs, nous avons 2 départs à la retraite, 1 mutation interne et 2 transferts de poste. A cet effet, le poste de lettre-histoire géographie à Vaimoana est transféré au lycée et du poste de technologie au collège de Malaé est transféré au collège de Vaimoana. Il s'agit d'un réajustement de deux situations particulières, le poste de lettre histoire correspond à une possibilité de mettre une lauréate du PLP de la discipline. Par ailleurs, une agrégée originaire de Wallis en anglais va participer au mouvement pour rejoindre Wallis et Futuna. Concernant, le poste de DDFPT du lycée, il a été réservé en recrutement interne, des candidats ont eu des entretiens d'habilitation à Noumea et nous sommes dans l'attente du résultat pour le choix de la personne susceptible de prendre le poste. Il informe les membres que 3 postes seront fermés cette année, la Technologie sur Futuna, CAP Menuiserie/Maçon dû à un départ à la retraite et lettre moderne. Il rappelle les échanges qu'il y a eu lors de la réunion du 05 septembre 2022 sur le mouvement des enseignants par rapport au volume d'heure d'histoire géographie au collège de Vaimoana et indique qu'une étude sera faite sur la question.

M. SCHROETTER, souligne l'importance de la réunion sur le mouvement du personnel et demande si le poste de la collègue couture qui part à la retraite ne peut-il pas faire le 3^{ème} poste.

M. BOREL indique que ce poste est en mouvement car il y a 5 à 6 élèves par an.

M. SCHROETTER, explique que le poste de Technologie à Sisia n'a pas été évoqué au CA par le chef d'établissement. Il ajoute que c'est plutôt à Fiua où il y a très peu d'heure de techno et qu'on ne peut pas impacter le collège de Sisia.

M. BOREL, répond que le collègue de Futuna enseigne sur d'autres disciplines en parallèle et qu'il a demandé à ne pas le faire. Il indique que le taux d'élève est très faible donc la logique fait que le nombre d'élèves baissant et le nombre de professeur baisse. Il ajoute que c'est une logique économique et de fonctionnement pour notre institution.

Mme JOUBERT, indique que 3 postes à supprimer ne se justifient pas par la diminution du nombre d'élèves. Elle explique que plusieurs postes sont des supports qui restent sur place donc le besoin est là puisque ces supports de poste sont enlevés à des titulaires et qui sont comblés ensuite par des contractuels.

M. BOREL répond en expliquant qu'actuellement le poste de lettres modernes est entièrement positionné sur un établissement. Par ailleurs, l'an prochain en vu du nombre d'élèves le volume d'heure diminue. Par ailleurs, une réflexion sera faite par rapport à la demande.

M. SCHROETTER, souligne la nécessité d'un poste de lettre histoire au collège de VAIMOANA et pointe le besoin d'avoir un 2^{ème}

poste de CPE au lycée d'Etat de Wallis et Futuna.

Mme La vice-rectrice répond qu'il s'agit d'une création de poste sur un corps de métier où le ministère est très prudent. Elle indique que les quelques créations de postes qu'il y a eu sont tous partis à Mayotte. Par ailleurs, la demande est notée et une réflexion sera portée sur la demande.

Mme MALAU, pose la question concernant la réouverture des concours administratifs internes.

Monsieur Napole POLUTELE, secrétaire général du vice-rectorat, répond que la demande a été envoyée et nous sommes toujours dans l'attente d'un retour du ministère. Par ailleurs, la préfecture a été interrogée sur ce courrier et la réponse a été que l'organisation des concours au niveau national ne concerne pas le territoire.

Mme MALAU explique qu'il s'agit des concours internes administratifs pour les catégories A,B et C. Par ailleurs, la question a été posée lors de leur formation syndicale en métropole et la réponse qui a été donnée et que la réouverture des concours administratifs s'est faite sur la Polynésie Française, la Nouvelle-Calédonie et autres territoires outre-mers tandis que pour les îles Wallis et Futuna, le ministère n'a jamais reçu de demande. Elle indique que ce point sera inscrit dans l'ordre du jour d'une prochaine rencontre hors CTS.

M.POLUTELE explique que le courrier mentionne les personnes régis de l'arrêté 76 et qui n'ont pas intégré la fonction publique territoriale mais qui sont employés par le ministère de l'éducation nationale. Ainsi, ce courrier nous interroge sur la possibilité d'organiser des concours pour la titularisation de ces personnels. Il explique, qu'en l'état nous ne pouvons pas l'organiser car il y a aucun dispositif dédié comme par exemple la « loi SAPIN » et « SAUVADET ». Cependant, ces contractuels peuvent selon un certain nombre d'années d'ancienneté participer à ces concours mais n'auront pas la garantie de rester sur le territoire.

Mme La vice-rectrice ajoute que concernant la rencontre la demande a été actée pour le 15.09.22 au matin. Un mail leur sera envoyé par l'assistante de direction.

➤ **Congé administratif restreint**

La cheffe du service des ressources humaines dresse un point de situation sur les congés administratifs 2022. Au total 102 voyageurs dont 35 fonctionnaires (8 enseignants et 27 ATSS) et 67 ayants droits. Elle informe qu'un dossier a été refusé car l'ancienneté de 3 années de service effectif sur le territoire n'était pas remplie. Les départs sont prévus en décembre et les retours début février.

M.SCHROETTER, demande si le congé administratif peut être pris pendant les 15 jours de vacances scolaires.

Mme LIKAFIA, répond que techniquement le congé administratif restreint peut être pris pendant les 2 semaines de vacances scolaires mais que la plupart préfère le prendre pendant les grandes vacances de fin d'année.

M.FAKAILO, demande que les billets pour les personnes de FUTUNA soient prises en charges par l'agence de FUTUNA « SBTRAVEL ».

Mme LIKAFIA, indique que le marché est lancé par le service des finances auprès des agences de voyages. Par ailleurs, les décisions seront établies une fois que les dates seront confirmées par l'agence de voyage. Aussi, les billets seront communiqués directement aux agents après que le marché aura été attribué. Elle rappelle ensuite que les cartes d'embarquement seront à transmettre au service des ressources humaines au retour du CAR pour régularisation si besoin est.

➤ **Formation** (Annexe 9 et 10)

M.Jean BOREL fait lecture du bilan intermédiaire du plan de formation 2022.

M.SCHROETTER, indique leur mécontentement par rapport au PAF et souligne l'importance de la formation des

contractuels. Il réitère sa demande concernant la mise en place de la formation des contractuels qui est destinée à les accompagner et sur la poursuite du dispositif devoirs faits. Il indique que ce dispositif est fondamental dans les collèges.

M. BOREL, indique qu'un travail sera fait pour l'an prochain afin d'avoir une proposition claire sur cette thématique.

Mme la vice-rectrice intervient et ajoute que chaque académie y compris les territoires d'outres-mers est amenée de manière collaborative à travailler avec les représentants du personnel et de l'administration ainsi que le responsable de la formation sur la mise en place d'un parcours de formation pour les personnels. Concernant les devoirs faits, elle explique que les lignes budgétaires sont faites, codifiées sur chorus et réglementaires.

M.SCHROETTER, réitère sa demande sur la nécessité d'avoir un accueil pour les nouveaux arrivants. Il rappelle la réponse de M.DENOYELLE qui était favorable et qui a indiqué que c'est une journée importante puisqu'elle est demandée par l'inspection générale.

M.TUIHOUA, réitère sa demande concernant une formation à destination des personnels résidents qui ne se déplacent pas souvent en métropole pour se recycler. Il s'agit d'une formation concernant tout ce qui est instructeur au niveau secourisme du travail. Il explique que la proposition était que le COFPIC prenne contact avec les autres académies pour un travail de collaboration sur un partage de ressources. Cependant, il indique qu'ils sont toujours dans l'attente de cette formation.

Les demandes ont été notées par le COFPIC.

➤ **Renouvellement et remise à disposition : Bilan**

Mme LIKAFIA informe les membres que pour cette année sont concernés 29 personnes dont 28 demandes de renouvellement et 1 qui a ces CIMM. La date de la remontée des vœux a été fixée jusqu'au 26 août 2022.

4) Questions diverses

I. Pédagogie

- 1) ***Réforme du lycée : Il est inadmissible de devoir restreindre les choix de combinaisons de spécialités des élèves de première et terminal à cause d'un problème de transports scolaires. Cela fait plusieurs mois que le vice-rectorat a été alerté, pourquoi rien n'a été mis en place ?***

M. le secrétaire général, indique que la demande du proviseur est de disposer d'une plage horaire beaucoup plus large et pour cela il a besoin d'augmenter l'amplitude des dessertes du BUS. Cependant, cette desserte du BUS relève de la compétence du territoire et si l'on procède à la modification de cette convention, il y aura des coûts supplémentaires que le STOSVE refuse de prendre en charge.

M.TUIHOUA explique que la veille de la présentation du PEDT, il a accompagné M.le proviseur à l'AT pour aborder cette problématique. En effet, il a besoin de l'appui et du soutien du vice-rectorat car il affirme que ses demandes sont remontées par voie hiérarchique et qu'il n'y a pas de suite. A cet effet, la demande a été directement envoyée à l'AT qui a répondu favorablement à la demande. Ainsi, l'AT assurera le surplus financier.

Mme La Vice-rectrice répond qu'elle va prochainement rencontrer les chefs d'établissement et que ce sujet sera abordé lors de cette rencontre.

- 2) ***Carte des formations : Quelle est la procédure pour pouvoir créer une nouvelle spécialité au lycée d'Etat de Wallis et Futuna ?***

Mme JOUBERT, explique qu'il s'agit de la création d'une nouvelle spécialité, liée à l'EPS déjà présent sur le lycée Jules Garnier en Nouvelle-Calédonie et beaucoup d'élèves souhaitent l'intégrer.

Mme la vice-rectrice, répond qu'il faut d'abord faire une étude sur le nombre d'élèves, les ressources humaines et prendre

contact avec l'IAIPR.

M. BOREL ajoute que cela se fait lors d'un dialogue avec les chefs d'établissement et après avoir également évalué au niveau de l'impact et de la faisabilité.

- 3) **SAPAD** : *Ne serait-il pas pertinent de créer sur Wallis un SAPAD pour les élèves en évasan ou contraint de rester à domicile pour raison de santé ?*

M. BOREL, répond que c'est l'école inclusive qui joue ce rôle. Il se réunit toutes les semaines et traite tous les cas particuliers. En effet, l'avis médical est pris en compte pour voir la faisabilité. Pour les évasans, le vice-rectorat contacte l'académie ou le CHU pour la mise en place d'un accompagnement.

- 4) **Equipement informatique des établissements** : *Pourquoi malgré les annonces récurrentes et notamment lors du dernier CTS, de nombreux établissements n'ont-ils toujours pas reçu de dotation informatique ?*

M. SHROETTER rappelle que cette problématique a été soulevée en 2018. Les chefs d'établissements ont remonté les difficultés liées au parc informatique. Mme BAILLOU a indiqué un financement pour les rénovations du parc informatique et M. DENOYELLE, a annoncé une dotation de 120 000 euros qui sont en partie pour la STI2D et le reste pour les établissements. Or, pas grand chose arrivent dans les établissements et en début d'année, on annonce une commande qui a été faite auprès de l'UGAP et qu'avec la crise sanitaire a eu du retard. En conséquence, pas grand-chose a été mis en place dans les établissements et dont certains ont fait grève.

M. Olivier BONHOMME, chef du service des systèmes d'informations répond, que des salles informatiques ont été créées sur les collèges de LANO et SISIA. En 2021, la commande a été faite à l'UGAP et 80 ordinateurs ont été installés dans tous les établissements sauf au collège de Fiua. Par ailleurs, 8 ordinateurs vont partir sur Futuna. Il explique que sur les dotations informatiques qui ont eu lieu en début d'année, le constat a été fait avec les chefs d'établissements et il a été acté le nombre d'ordinateurs nécessaire dans les établissements. Le financement de ces projets se fait par l'ADSUP à travers le SCOP par le budget des outre-mers et européen. A ce jour, on attend l'aval pour pouvoir commander des ordinateurs. Sur les tablettes, elles ont été reçues en 2017 et nécessitent des besoins de formation, de compétence et de techniques. Le service de la DSI a commencé à travailler avec le prestataire pour les débloquer. Concernant la connexion, c'est le territoire qui finance.

M. POLELEI, indique que ce point a toujours été problématique et exprime le « ras-le-bol » des collègues enseignants.

Mme la Vice-rectrice indique que le vice-rectorat est en attente d'une délibération et qu'une relance se fera par rapport à ce financement.

M. SCHROETTER, ajoute que l'axe 4 du projet éducatif évoque le numérique mais il n'y a pas les moyens.

M. Napole POLUTELE, explique que le seul budget de l'achat de l'équipement informatique des établissements vient du fond européen. Dans le cadre de cette stratégie, le service de la DSI et les chefs d'établissements ont identifié les besoins. Par ailleurs, nous avons été tributaires des aléas des transports et le service de la DSI fait de son mieux malgré les contextes spécifiques.

II. Gestion du personnel

- 5) **Echange concernant le mouvement national 2023** : *Pourquoi, malgré la demande formulée par le SNES, l'administration rectorale n'a pas, à la différence des années précédentes, réuni les formations syndicales représentatives pour échanger sur le mouvement des enseignants pour la rentrée 2023 ?*

La réunion s'est tenue la veille du CTS, c'est-à-dire le lundi 5 septembre 2022.

- 6) **Compléments des services des enseignants** : *selon quels critères sera effectuée la répartition des enseignants qui seront amenés à enseigner sur plusieurs établissements à la rentrée ?*

M. BOREL répond que la règle de l'institution fait que c'est le titulaire qui reste.

- 7) **Renouvellement** : *Peut-on connaître le nombre de collègues qui ont sollicité un deuxième contrat et qui n'ont pas été renouvelés ?*

La question a déjà été traitée à l'ordre du jour.

- 8) **Examens de fin d'année** : *Pour les épreuves du second groupe du baccalauréat, quand le vice-rectorat fournira-t-il la liste des professeurs qui seront convoqués en fin d'année ?*

La question a déjà été traitée à l'ordre du jour.

- 9) **Formation des contractuels** : *Pourquoi les contractuels ne bénéficient-ils pas de formation pour les accompagner vers la réussite aux concours ?*

Une réflexion sera portée sur la demande pour l'inscrire au PAF 2023.

- 10) **Textes sur les évacuation sanitaires et les sorties hors du territoire** : *Sur quels textes les services rectoraux se basent-ils pour gérer les sorties des fonctionnaires hors du territoire des îles Wallis et Futuna ?*

Mme LIKAFIA, répond qu'il s'agit du décret du 22/09/1998 et fait lecture de ce décret.

M.SCHROETTER évoque deux cas particuliers et indique que la première situation est liée à une évacuation sanitaire pendant les vacances scolaires et il y a eu le retrait d'1 jour de carence puis désindexation. La deuxième situation concerne un enseignant qui a travaillé dans les bureaux de vote durant les élections, le préfet lui accorde 10 jours de congés et il est désindexé parce qu'il a pris ses congés hors du territoire. Par ailleurs, il souhaite savoir si la désindexation est appliquée automatiquement dès une sortie du territoire d'un enseignant.

Mme La Vice-rectrice intervient et ajoute qu'il est indispensable d'avoir une clarté sur les textes. Elle insiste sur la jurisprudence qui va permettre d'éclaircir les textes à ce niveau là et indique la nécessité de revoir les textes et le publier sur le site en toute transparence.

- 11) **Fiche de paie** : *Pourquoi les fiches de paie émises par le rectorat des îles Wallis et Futuna ne sont-elles pas aux normes ?*

Plusieurs remarques sont remontées par les représentants du personnel, sur une incompréhension au niveau des fiches de paie, pas d'informations sur les retraits des sommes d'argent comme par exemple la journée de carence qui n'est pas précisée.

Mme la Vice-rectrice explique qu'il s'agit d'une fiche de paie manuelle établie sur la base d'une application qui mérite d'être mise aux normes. Ainsi, il y aura un travail de toilettage et de contrôle qui relève du secrétaire général et du service de la DSI.

M.SCHROETTER soulève également une autre problématique, les fiches de paie « 0 ». Il indique qu'une mesure humaine peut être prise en compte afin d'éviter que l'intéressé se retrouve en difficulté financière surtout quand il est hors du territoire.

Mme la vice-rectrice indique que ces cas seront étudiés et un contrôle au cas par cas sera fait.

- 12) **Pass Education** : *Pourquoi le nouveau Pass Education 2022 n'a-t-il pas été distribué à Wallis et Futuna aux personnels de l'Education Nationale ?*

M.BOREL indique que la carte est en format numérique. Le nouveau pass est valable 3 ans et s'adresse à tout le personnel.

- 13) **Election professionnel** : *Peut-on avoir des informations sur les modalités d'organisation sur notre territoire des élections professionnelles de décembre 2022 ? (Annexe 11)*

Mme LIKAFIA présente le calendrier des opérations électorales et indique qu'un mail a été envoyé au ministère afin de renseigner les NUMEN du reste des enseignants. Le vote aura lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022. Elle ajoute que nous avons jusqu'au 12 septembre pour envoyer le fichier électoral et avant le 30 septembre pour affichage dans les établissements.

M.SCHROETTER demande quelle est la procédure pour le dépôt des candidatures.

Mme LIKAFIA répond que le dépôt des candidatures peut se faire dans l'application « CANDELEC » ou physiquement dans le service des ressources humaines.

14) Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat (RIFSEEP) : La circulaire ministérielle du 11 juin 2021 indique que le plan de revalorisation indemnitaire sera discuté avec les organisations syndicales représentatives et que les orientations de la stratégie indemnitaire seront soumis pour avis au CTS. Pourrait-on disposer des critères et des taux moyens attribués par corps, par grade, par groupe et affectation (Vice-rectorat/Etablissements) pour les 2 dernières années ? Quelle commission a validé les revalorisations et qui en sont les membres ?

M. Le secrétaire général indique que cette campagne a été mise en œuvre et arbitrée par le ministère. Par ailleurs, un tableau général par critère et par catégorie peut être communiqué aux représentants du personnel au CTS.

M.SCHROETTER, demande si cela a été fait sous quelle condition car normalement il est présenté pour avis au CTS.

Mme la vice-rectrice explique que l'attribution de la RIFSEEP est réglementaire car il y a des grilles qui expliquent bien les corps de métier et les sommes perçues de façon très précises. Par ailleurs, ce qui est présenté au CTS, c'est un tableau récapitulatif des agents. Elle explique que ce n'est pas une commission qui donne un avis mais un groupe de travail. Ainsi, il est organisé un groupe de travail avec les représentants du personnel pour la partie administrative ou en fonction des complexités des postes.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Vice-rectrice remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h00.

La Vice-rectrice,

La secrétaire de séance,

La co-secrétaire,

Régine VIGIER

Oliva PAKAINA

Cynthia JOUBERT

